CLER

Réseau pour la transition énergétique

Rapport Annuel SLIME
Services locaux pour la maitrise de l'énergie

Programme PRO-INFO-PE-01
Avril 2016

Association CLER
47 avenue Pasteur
93100 Montreuil
Tél : 01 55 86 80 00
Web : www.cler.org
Courriel : info@cler.org

Fiche synthèse SLIME 2015

En 2015, **21 collectivités locales pilotent un SLIME** :

- Conseils Généraux : Lot, Bas-Rhin, Aude, Jura, Pas de Calais, Val de Marne
- Conseil régional : La Réunion
- Communautés d'agglomération : Valence Romans Sud Rhône-Alpes, Seine et Vexin, Pays de Montbéliard,
- Communauté de communes : Lamballe Communauté
- Communauté urbaine : Brest Métropole Océane
- CCAS : Saint-Martin d'Hères
- Villes : Montfermeil, Loos-en-Gohelle, La Roche sur Yon, Lille
- Syndicats : Syndicat Intercommunautaire des Monts du Lyonnais, Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée, Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre, syndicat mixte de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise

En 2015, ces territoires :

- représentent 2 millions de ménages, soit 7% la population nationale
- ont accompagné **4412 ménages en précarité énergétique**, soit **2‰** de leur population locale, vers une solution de sortie de leur situation
- ont investi plus de **2,97 millions d'euros** dans la lutte contre la précarité énergétique et ainsi généré **293 GWh cumac** en certificats d'économie d'énergie « précarité énergétique ».

4412 ménages ont reçu une visite à domicile

Ces ménages ont tous bénéficié d'un diagnostic sociotechnique à leur domicile. Ils ont été repérés par des donneurs d'alerte puis orientés vers une solution locale qui les aide à améliorer leur situation.

Leur problème avec la gestion de l'énergie et l'accès à un confort thermique minimal est flagrant :

- près de la moitié (47%) ont recours aux aides (dont 25% au FSL, 13% aux tarifs sociaux de l'énergie et 5% au CCAS)
- plus d'un tiers (36%) se restreint
- 1 ménage sur 5 (hors Région Réunion) utilise un chauffage d'appoint

Un vivier de donneurs d'alerte à explorer

Les ménages sont orientés vers le SLIME par des acteurs, qui de près ou de loin, dans leurs activités professionnelles ou bénévoles, sont amenés à rencontrer des ménages fragiles, du point de vue de l'énergie.

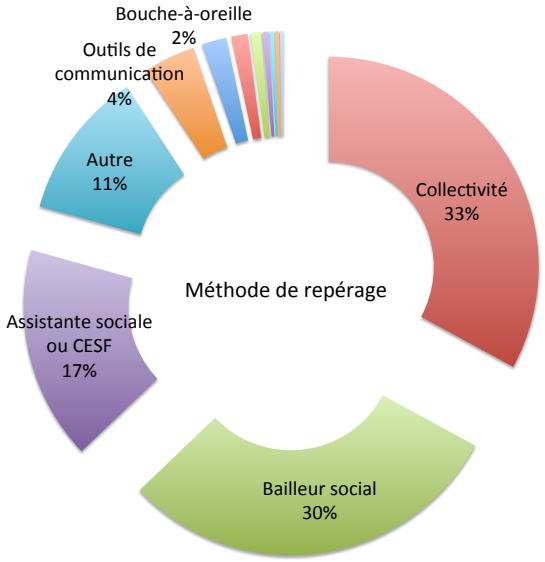

Dans 50% des cas, la **collectivité et les travailleurs sociaux** permettent de toucher **les ménages**.

Le **2ème donneur d'alerte le plus actif** est le **bailleur social** (**30%**). Chiffre à modérer en raison de la surreprésentation du SLIME de La Réunion (la moitié des visites au niveau national, dont 63% sont repérés par les bailleurs sociaux), contre 2% pour tous les autres SLIME. Ces acteurs pourraient donc être davantage impliqués dans le dispositif

Vient ensuite la catégorie « autre » qui regroupe **divers dispositifs locaux**, des **actions événementielles** (stand, permanence, ateliers collectifs) et **pléthores de structures** (agence immobilière à vocation sociale, guichet unique de l'énergie, porte-à-porte…)

Des solutions diverses sur les territoires

L'orientation vers une solution qui permettra au ménage de sortir de la précarité énergétique est la troisième et dernière étape du SLIME.
En 2015 :

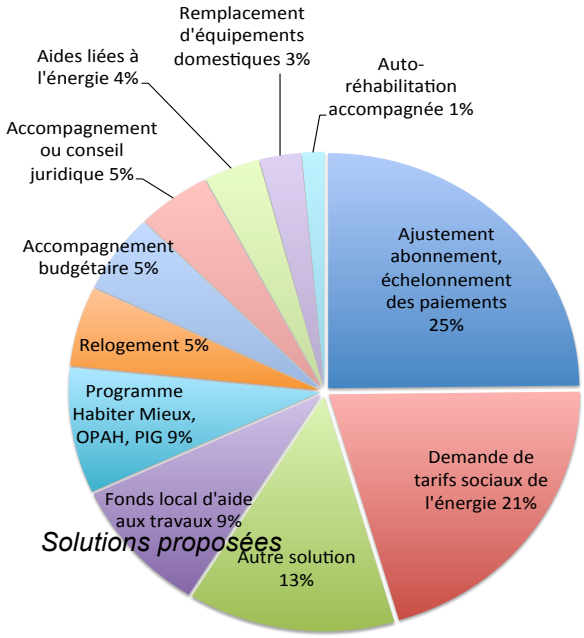

% des ménages sont orientés vers des **solutions de travaux** ; pour les propriétaires occupants, la proportion grimpe à 56%.

% des ménages verront leur **abonnement ajusté ou leur paiement échelonné**

- **21%** ne bénéficiant pas des **tarifs sociaux de l'énergie** pourront y avoir recours
  - **10%** bénéficieront d'un **accompagnement budgétaire ou juridique**
  - Les autres solutions (**13%**) concernent la prise de **contact avec le bailleur**, des **conseils sur de menus travaux**, **atelier de bricolage**…)

Un coût variable

En moyenne, les collectivités consacrent **712 € par ménage** en précarité énergétique et par an dans le cadre du dispositif, soit **150 000 € par an**.

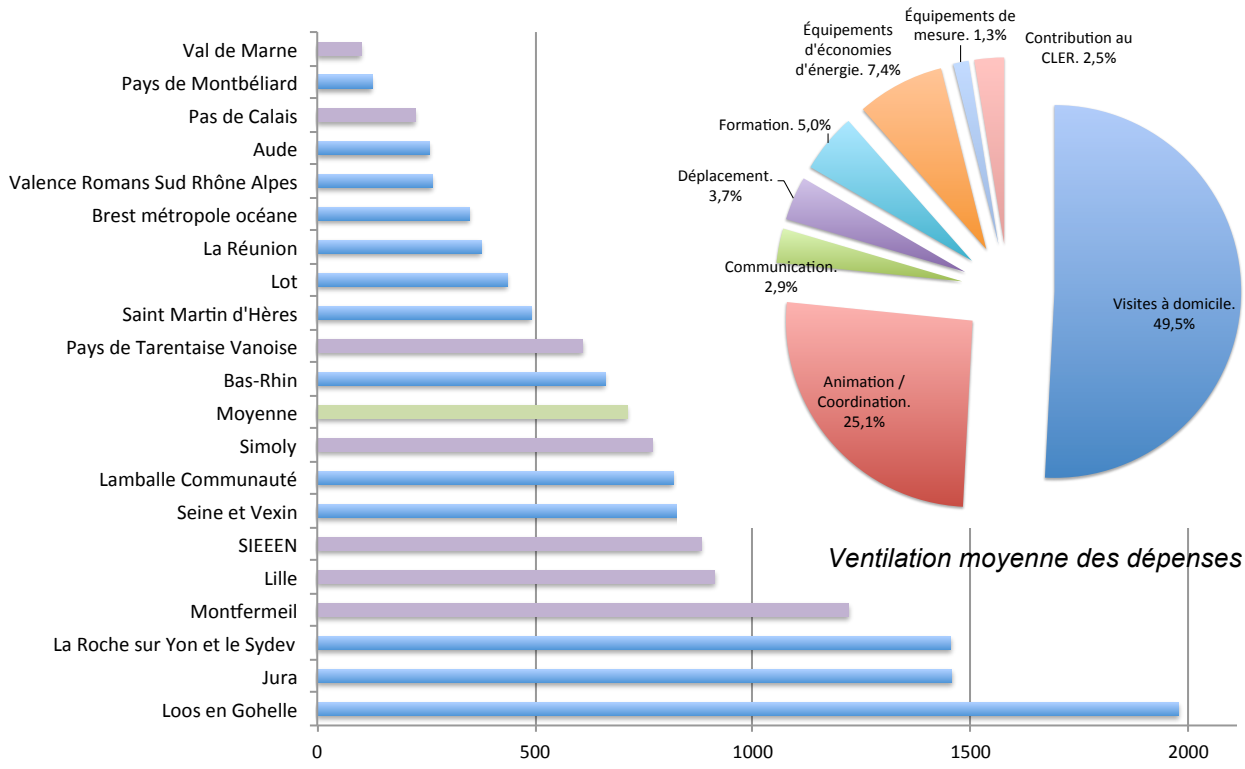

Coût annuel du dispositif par ménage et par collectivité (prévu - réel)

A. Présentation du programme SLIME

En 2014, l'Observatoire national de la précarité énergétique estime que **5,1 millions de ménages** sont en situation de **précarité énergétique.** Le **programme SLIME** vise précisément à **massifier le repérage de ces ménages**, en mettant en œuvre un dispositif local d'animation territoriale par :
- l'organisation de la chaîne de détection
- un diagnostic sociotechnique systématique, à travers une visite à domicile
- l'orientation des ménages vers des solutions durables

Les dispositifs locaux SLIME sont donc des systèmes territorialisés de visites à domicile, nécessitant une animation pour mobiliser les partenaires locaux en amont et en aval. Ils sont éligibles aux Certificats d'Économies d'Énergie, dans le cadre du programme (du même nom) coordonné par le CLER.

En 2015, le SLIME est mis en œuvre sur 20 territoires par 21 collectivités.

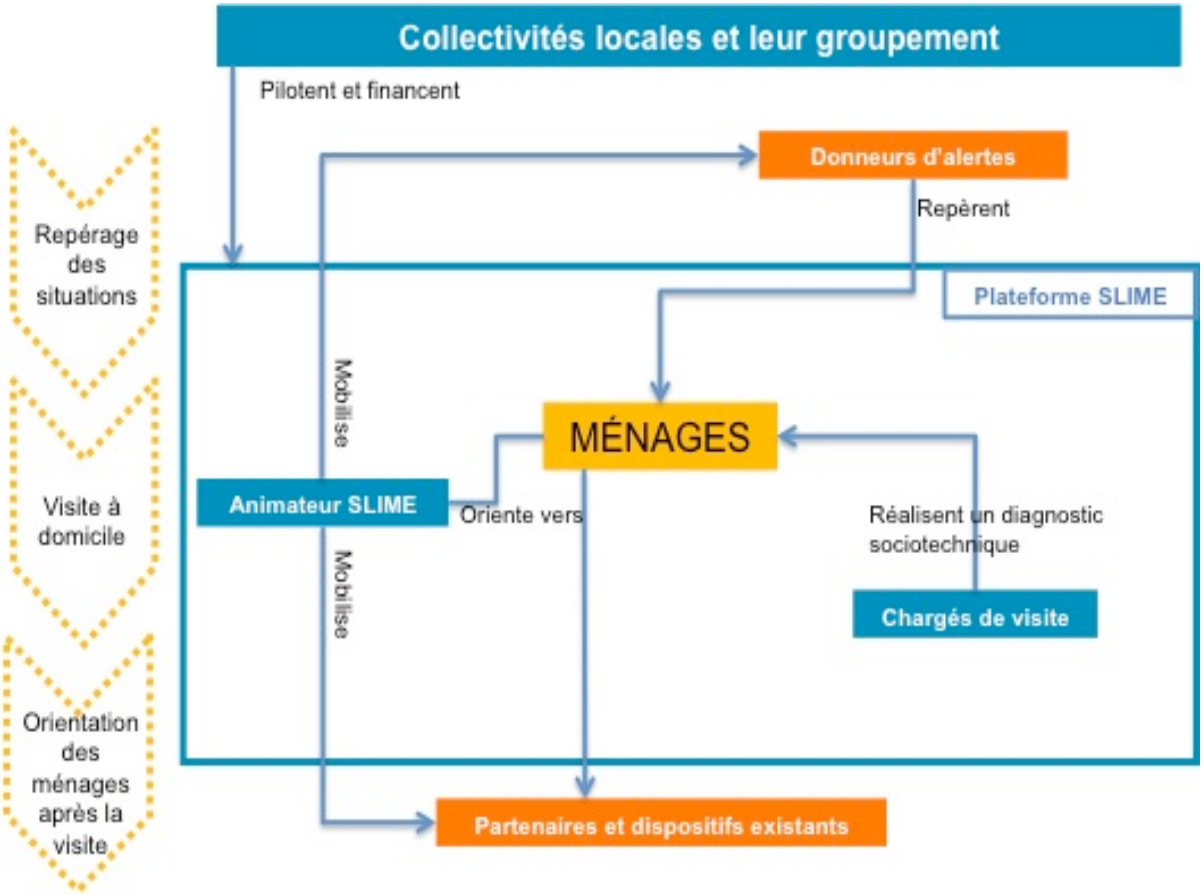

Principe de fonctionnement du SLIME

Suivi du programme

Chaque semestre (en mars et en octobre) après la clôture des appels à candidature, le comité de suivi du SLIME se réunit pour examiner les dossiers de candidature et proposer au CLER des idées pour le déploiement du dispositif et le développement d'outils associés.
Ce comité, animé par le CLER, est constitué de : l'ADEME, l'Assemblée des Départements de France, l'ANAH, l'Association des Régions de France, la Fondation Abbé Pierre, le Pôle National des CEE, deux sociologues de l'énergie (Christophe Beslay et Marie-Christine Zélem).

B. Les dispositifs et les collectivités pilotes

Depuis son lancement début 2013, 31 dispositifs SLIME ont été lancés et **20 sont actifs en 2015.**

Les dispositifs SLIME sont très divers, en termes de :

- type de collectivité
- taille (population couverte)
- territoire : rural, urbain, péri-urbain
- politiques publiques

1. Répartition géographique

Ces collectivités[1] se répartissent dans **9 Régions** métropolitaines et en Outre-Mer : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France, Ile-de-France,, Occitanie, Pays- de-la-Loire et Réunion.

2. Population concernée

Ces collectivités représentent **2 millions de ménages** (soit **7% de la population nationale**), avec un minimum de 6 900 ménages, un maximum de 600 000 et une moyenne à 100 000 ménages.

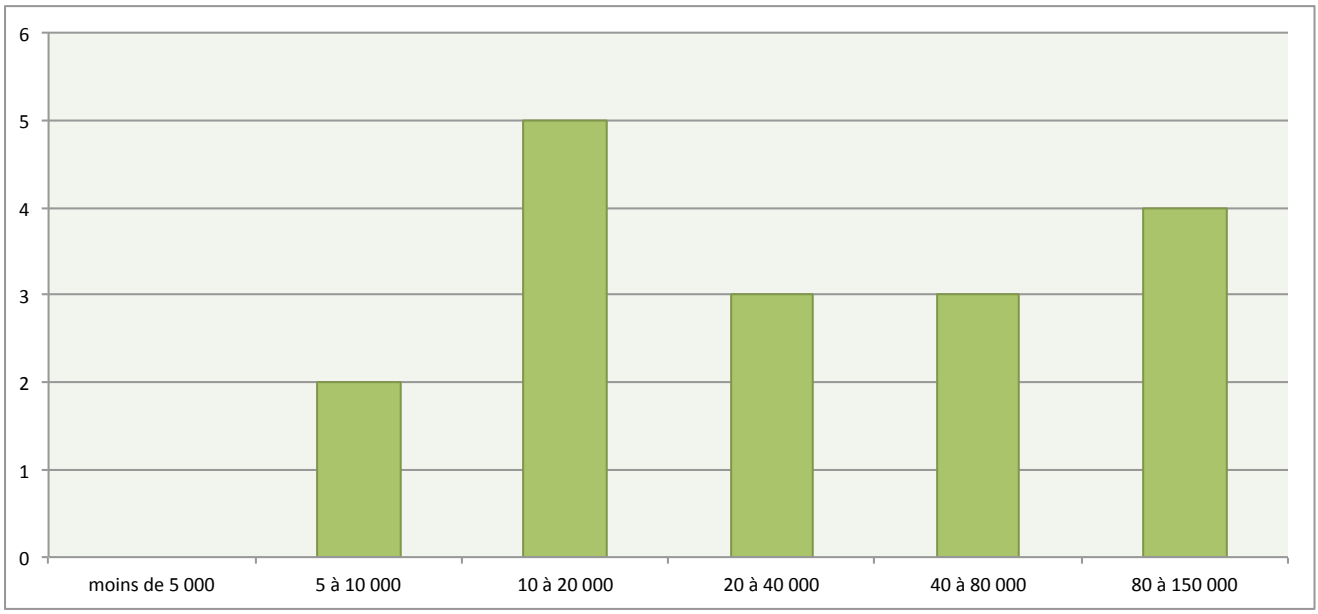

Répartition des territoires selon la taille (en nombre de ménages)

3. SLIME, un outil de politique publique

Le SLIME peut être piloté par les services s'occupant de l'habitat, des questions sociales ou de solidarité, de l'environnement et de l'énergie, voire du développement durable. Les approches territoriales sont sensiblement différentes, selon le service qui pilote et sa capacité à travailler de manière transversale avec les autres services.
Par ailleurs, le SLIME est souvent intégré dans des politiques publiques existantes, tel que le Plan climat énergie territorial (PCET), l'Agenda 21, ou plus spécifiquement le Plan départemental d'action pour le logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

[1] Voir liste en fiche synthèse, page 2

4. Le coût d'un SLIME

Les **collectivités consacrent en moyenne 148 625 € par an**, pour le déploiement d'un SLIME, ce qui revient à **712 € par ménage**. Ce dernier chiffre varie d'un facteur de 1 à 20, en raison des différences observées quant au type de territoire, au profil des chargés de visites, à la composition du kit remis aux ménages, au temps consacré à l'animation du dispositif.
La « maturité » du SLIME joue aussi : au cours de l'année de lancement,, une collectivité touchera parfois moins de ménages que prévu, rendant le coût par ménage plus élevé.

Plus en détails :

- Les **animateurs SLIME** passent en moyenne **43 jours par an (contre 35 en 2014)** pour coordonner le dispositif, sensibiliser les donneurs d'alerte et animer les partenariats. Ce temps est indispensable pour pouvoir rencontrer régulièrement les partenaires et a tendance à croitre d'une année à l'autre.
- Le temps dédié à la **communication** a diminué entre 2014 et 2015 : passant de 7 à 4 jours. Ce temps est nécessaire pour créer les outils la première année, moins les suivantes
- Les **équipements d'économies d'énergie et d'eau** installés lors des visites coûtent en moyenne **58 € par ménage** (coût identique à l'an dernier, 60€).
- Enfin, l'achat de **matériel de mesure** pour équiper les chargés de visite sont également éligibles aux CEE via le SLIME (cette année, seule 2 collectivités en bénéficient, les autres étant déjà souvent équipées) Ce coût s'élève à **2200 € en moyenne par dispositif**.

Par ailleurs, le **coût des visites à domicile** (la moitié du budget) est très **variable** d'une collectivité à l'autre (facteur de 1 à 5), en partie selon le profil des chargés de visite. Les coûts directs liés aux visites ne sont pas toujours moindres quand celles-ci sont réalisées par des **volontaires du service civique** ou des personnes en **emploi d'avenir**. Leurs **besoins en formation**, **suivi** et **encadrement** sont **d'autant plus élevés** et se répercutent sur les coûts d'animation et de coordination.

Profil	**Coût/Visite (€)**
Emploi aidé (autre que emploi d'avenir)	376
Ambassadeur Anah[2] (emploi d'avenir)	459
Volontaire du Service Civique	463
Tandem travailleur social avec salarié en insertion	610
Conseiller énergie[3]	769
Tandem Ambassadeur Anah avec Volontaire du Service Civique	817
Travailleur social	1080
Tandem Conseiller énergie et Travailleur social	1264

[2] Profil de poste déployé par l'Anah pour des contrats en emplois d'avenir
[3] Profil de thermicien, conseiller info énergie

Récapitulatif des dispositifs SLIME en 2015

Collectivité/s pilote/s	Territoire	Nb de ménages	Cadre	Modalités de visite	Obj. Réalisé	Statut (2016)
Conseil départemental : Aude	Communautés de communes	28364	Volet prévention du Fond Unique Logement	1 visite/s en solo par Ambassadeur Anah	4,4%	En discussion
Conseil départemental : Bas-Rhin	Tout le département sauf CU de Strasbourg	402935		2 visite/s en binôme par Volontaire du Service Civique	0,1%	Demande de renouvellement
Communauté urbaine : Brest métropole océane	Entier	97752	PIG, actions contre la mal logement	1 visite/s en solo par Travailleur social	1,5%	En cours
Conseil départemental : Jura	Unité territoriale	58086	PDALPD	2 visite/s en binôme par Travailleur social et Conseiller Énergie	1,1%	En cours
Conseil Régional : La Réunion	Entier	297014		2 visite/s en binôme par Autre emploi aidé	6,8%	En cours
Communauté de communes : Lamballe Communauté	Entier	11379	Programme d'intérêt général	2 visite/s en binôme 2 Volontaires du Service Civique (jusqu'en sept. 15), puis par une chargé de mission	1,8%	En cours
Conseil départemental : Lot	Entier	79600		1 visite/s en solo et binôme par Conseiller énergie ou Ambassadeur de l'Anah	2,0%	En cours
Ville : Montfermeil	Entier	7336		2 visite/s en solo par Ambassadeur Anah	8,0%	En cours
Conseil départemental : Pas de Calais	Entier	590000	FSL	1 visite/s en solo par Ambassadeur Anah	2,0%	En cours
Communauté d'agglomération : Valence Romans Sud Rhône Alpes	Entier	20000	PDALPD	1 à 2 visite/s en binôme par Volontaire du Service Civique	11,5%	Demande de renouvellement
Ville et Syndicat : La Roche sur Yon et le Sydev	Ville de La Roche sur Yon	25000		2 visite/s en binôme par Travailleur social et Conseiller Énergie	2,8%	En cours

Collectivité/s pilote/s	Territoire	Nb de ménages	Cadre	Modalités de visite	Obj. visite réalisé	Statut (2016)
Ville : Lille	Entier	96531		2 visite/s en solo par Travailleur social	--	En cours
Communauté d'agglomération : Pays de Montbéliard	Entier	50673	Plan local Habitat	1 visite/s en solo par Conseiller énergie ou Ambassadeur Anah	0,2 ‰	Demande de renouvellement
Communauté d'agglomération : Seine et Vexin	Ville des Mureaux	10560	Plan territorial de lutte contre la PE	2 visite/s en binôme par Salarié en insertion	7,5 ‰	Demande de renouvellement
Ville : Loos en Gohelle	Entier	6900		2 visite/s en solo par Travailleur social	1,4 ‰	Demande de renouvellement
Syndicat intercommunautaire : Simoly	Entier	17000	PCET et TEPOS	1 visite/s en solo par Conseiller énergie	1,5 ‰	En cours
Syndicat intercommunautaire : Pays de Tarentaise Vanoise	Entier	23300		2 visite/s en binôme par Travailleur social et salarié en insertion	1 ‰	En discussion
CCAS : Saint Martin d'Hères	Entier	16000	Prévention des consommations d'énergie	3 visite/s en solo par Ambassadeur Anah	1 ‰	En discussion
Conseil départemental : Val de Marne	3 Villes	83913	Plateforme locale de la rénovation énergétique	1 visite/s en solo et binôme par Ambassadeur Anah	1,9 ‰	En cours
Syndicat d'énergie : SIEEEN	Entier	83689	FSL et Fonds d'aide aux travaux	2 visite/s en binôme par Conseiller énergie, Travailleur social, Ambassadeur	--	En cours

C. Les résultats plus en détails

Les résultats présentés dans ce rapport n'ont pas de valeur statistique absolue, mais reflètent les situations observées dans le cadre des dispositifs SLIME.

1. Profil des ménages ayant reçu une visite à domicile

Les résultats concernent **4421 ménages**, ayant reçu des visites dans le cadre de **20 dispositifs.**

1.1 Statut d'occupation du logement

Le SLIME concerne tous les ménages pouvant être en précarité énergétique, quel que soit le statut d'occupation du logement. Les locataires du parc privé constituent la majorité des bénéficiaires. A l'inverse, les propriétaires occupants ne représentent qu'un quart des ménages visités.

Statut d'occupation	SLIME	Tous les ménages [4]	Ménages en précarité énergétique[5]
Locataire privé	25 %	22 %	30%
Locataire public	51 %	17 %	20%
Propriétaire occupant	24 %	58 %	50%
Hébergé à titre gratuit (ou autre)	0 %	3 %	NC

1.2. Type de ménages

Les ménages dont la personne de référence a moins de 29 ans sont surreprésentés, du fait d'une collectivité (Conseil Général du Pas de Calais, qui réalise un tiers des visites) qui a adossé son SLIME à un dispositif de détection spécifiquement orienté vers les ménages jeunes.

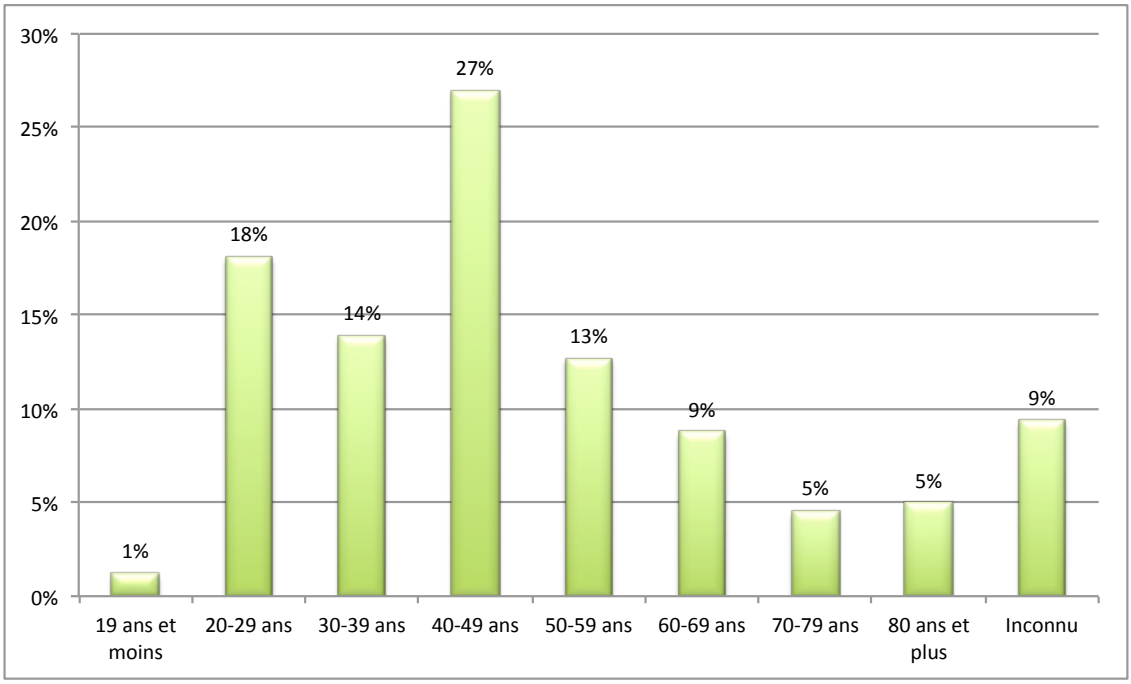

Répartition des ménages ayant reçu une visite par tranche d'âge

Les ménages les plus fragiles, familles monoparentales notamment, sont plus nombreux, comparativement à la moyenne nationale et aux données de l'enquête nationale logement.

[4] Estimation annuelle du parc de logements, Insee et SOeS (Service de l'observation et des statistiques du Ministère de l'Environnement) – Insee 2014

[5] Source enquête Phebus, SOeS 2013. Taux d'effort énergétique > 10% pour les 3 premiers déciles de revenu.

Type de ménage	SLIME	Chiffres INSEE (2011)[6]	Chiffres ENL 2006 TEE>10% [7]
Couple sans enfant	19 %	26 %	24 %
Couple avec enfant(s)	25 %	27 %	10 %
Personne seule	28 %	34 %	56 %
Famille monoparentale	26 %	8 %	9 %
Autre	2 %	5 %	1 %

Les logements occupés par ces ménages sont sensiblement moins anciens que la moyenne nationale, et de meilleure qualité que les logements occupés en moyenne par les ménages en précarité énergétique. Un tiers des dates de construction n'est pas renseignée.

Date de construction du logement	SLIME	Chiffres ENL 2006[8]	Chiffres MEDDE[9]
Avant 1948	10 %	51 %	31,5 %
Entre 1949 et 1974	18 %	34 %	27 %
Après 1975	43 %	15 %	41,5 %
Inconnue	29 %		

1. 3. Stratégie retenue face à la précarité énergétique

Près de la moitié des ménages ont bénéficié d'aides liées à l'énergie. Il s'agit du FSL pour un quart des ménages, des tarifs sociaux de l'énergie pour 13% et des CCAS pour 5%.

La facture d'énergie pesant trop lourd dans leur budget, **36% des ménages choisissent de restreindre leurs consommations énergétiques et leur confort.** Ce taux est de 24% au niveau national[10] (tous ménages confondus).

Une autre stratégie consiste à **utiliser un chauffage d'appoint** (pour mieux maitriser ses dépenses, tout en bénéficiant d'un minimum de confort thermique). Elle est utilisée par **un ménage sur cinq.**

[6] Insee, Recensement de population 1999 et 2011.

[7] Calculs à partir de l'Enquête Logement 2006 de l'Insee

[8] Source Source Phebus SOeS 2013

[9] Service de l'observation et des statistiques du Commissariat général au développement durable, FILOCOM 2010

[10] Source Source Phebus SOeS 2013

2. Méthodes de repérage utilisées

Le SLIME vise à **organiser une chaine de détection**. En amont des visites, le dispositif prévoit et organise l'information et la coordination régulière des partenaires concernés, notamment pour les donneurs d'alerte et relais locaux à même d'identifier des ménages susceptibles de bénéficier d'une visite à domicile.
Les modalités d'organisation de cette chaine de détection sont décidées par les collectivités pilotes, qui peuvent donc :

- **traiter le stock de dossiers FSL** qui constitue un premier gisement de cas à visiter systématiquement, notamment les ménages qui ont bénéficié plusieurs fois d'aides pour impayés d'énergie.
- **mener une campagne de visites systématiques** dans les zones où se concentrent les situations de précarité énergétique.
- **intervenir au cas par cas**, suite à un signalement par des « donneurs d'alertes » (travailleurs sociaux, intervenants médicaux…) ou par les ménages eux-mêmes.

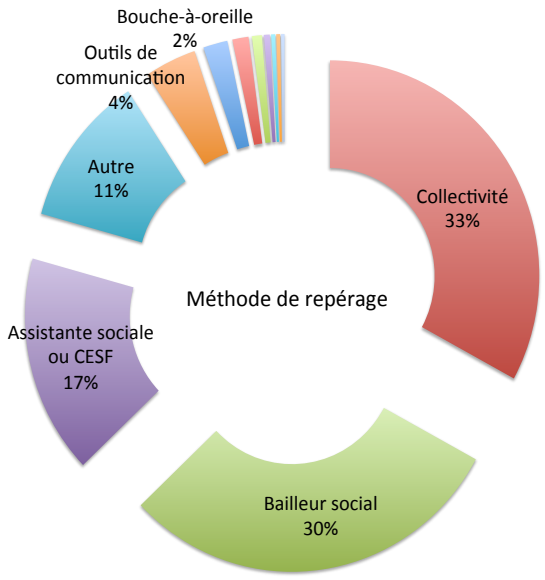

Répartition des ménages par donneur d'alerte

La **collectivité et les travailleurs sociaux** permettent de toucher près de **50% des ménages**.

Le **2ème donneur d'alerte le plus actif** est le **bailleur social** (**30%**). Chiffre à moduler en raison de la surreprésentation du SLIME de La Réunion (la moitié des visites au niveau national, dont 63% sont repérés par les bailleurs sociaux), contre en raison 2% pour tous les autres SLIME. Ce sont des acteurs à impliquer dans le dispositif.

Vient ensuite la catégorie « autre » qui regroupe **divers dispositifs locaux**, des **actions événementielles** (stand, permanence, ateliers collectifs) et **pléthores de structures** (agence immobilière à vocation sociale, guichet unique de l'énergie, porte-à-porte…)

Cette répartition montre **l'importance de la sensibilisation des donneurs d'alerte** sur la précarité énergétique pour identifier les ménages en précarité énergétique. Ce travail, parfois fastidieux, doit être répété tout au long du dispositif, comme le soulignent les collectivités.

3. La visite à domicile

La visite au domicile des ménages repérés est systématique, elle est l'occasion de réaliser un **diagnostic sociotechnique**, pour :

- **améliorer le confort des ménages** en installant des équipements d'économies d'énergie
- **qualifier la situation** sociale et financière du ménage
- vérifier l'**adéquation des abonnements** eau, électricité, gaz
- **qualifier le bâti** (moisissures, mauvaise isolation…)
- **orienter le ménage** vers une solution qui l'aidera à sortir de la précarité énergétique

3.1 Le nombre de visite par ménage

Les collectivités ont le choix de réaliser ces diagnostics en **une seule visite** (11 collectivités sur 20) ou **deux**. Cette seconde option aide à affiner les données relevées, à s'adapter aux besoins du ménage en complétant les équipements installés et à constater l'appropriation de certains gestes, même si c'est chronophage, donc plus cher. En 2015, les collectivités sont plus nombreuses à opter pour un diagnostic sociotechnique en plusieurs visites (une collectivité en réalise même trois, avec une pré-visite sociale)

Nombre de visite par ménage	Nombre
Une visite	11
Deux visites	7
Trois visites	1
Un ou deux visites	1

3.2 Le profil des chargés de visites

En 2015, les **interventions seules ou en binôme sont équitablement réparties** (50/50) entre les collectivités, alors qu'elles étaient plus nombreuses l'an dernier à faire intervenir une seule personne au domicile des ménages.
Les profils des intervenants peuvent être complémentaires : dans l'approche (sociale / énergie) ou dans le statut (salarié en insertion accompagné par un travailleur social). Combiner des profils différents au sein du binôme permet aussi de rendre les **approches plus complémentaires** et fluidifier l'intervention (par un **partage clair des tâches**)

Profil du/des chargé/s de visite	Modalités d'intervention
Emploi aidé (autre que emploi d'avenir)	En binôme
Salarié en insertion	En binôme
Volontaire du Service Civique	En binôme
Conseiller énergie et Travailleur social	En binôme
Ambassadeur Anah avec Volontaire du Service Civique	En binôme
Travailleur social avec conseiller énergie ou ambassadeur Anah	En binôme
Travailleur social avec salarié en insertion	En binôme
Travailleur social avec conseiller énergie	En binôme
Ambassadeur Anah ou Conseiller énergie	Seul ou en binôme
Conseiller énergie	Seul ou en binôme
Travailleur social	Seul ou en binôme
Ambassadeur Anah	Seul ou en binôme

La moitié **des collectivités choisit de réaliser cette activité en interne**, en binôme avec un partenaire ou seule.

Visite réalisée par	Nombre	Pourcentage
Partenaire externe	10	50 %
Collectivité	4	20 %
Collectivité et partenaire externe	6	30 %

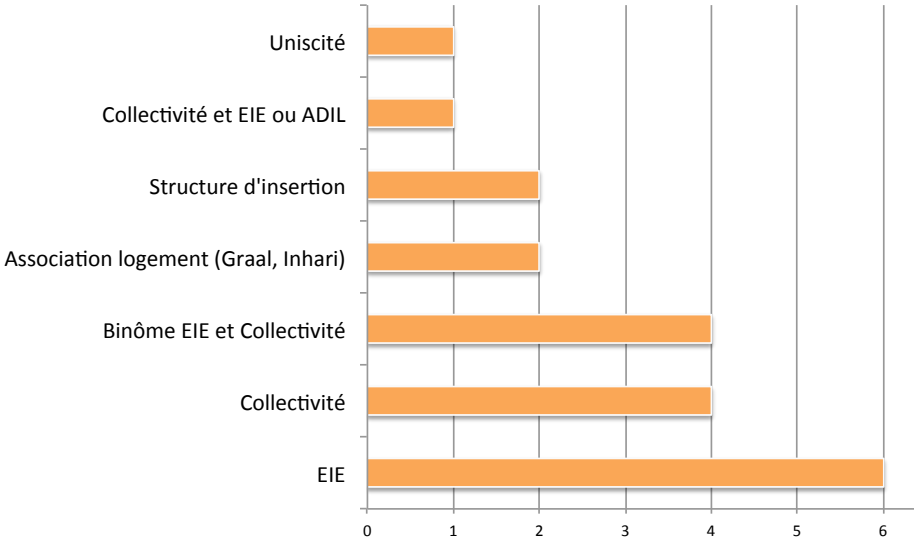

Structures réalisant les diagnostics *sociotechniques*

Plus de la moitié des collectivités s'appuient sur des dispositifs tels que les ambassadeurs de l'Anah, les salariés en insertion ou les volontaires du service civique. Des profils peu expérimentés nécessitent un important effort de formation.
L'autre moitié fait le choix de travailler avec des profils plus qualifiés, conseillers énergie ou travailleurs sociaux (ces derniers étant présents dans ¼ des SLIME)

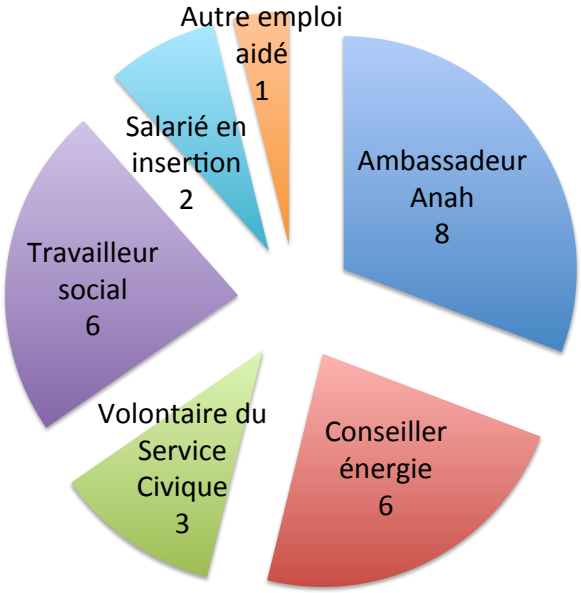

Profil des chargés de visites réalisant les diagnostics sociotechniques chez les ménages

4. Préconisations et orientations proposées suite à la visite

Dans le cadre d'un SLIME, les ménages sont orientés après la visite à domicile, l'objectif étant de leur **proposer une solution** leur permettant d'engager une résolution de leur situation de précarité énergétique. Le SLIME, comme outil d'animation territoriale, ne cherche pas à devenir un dispositif supplémentaire sur un territoire mais à mettre en cohérence des programmes existants, de manière à orienter des ménages vers eux.

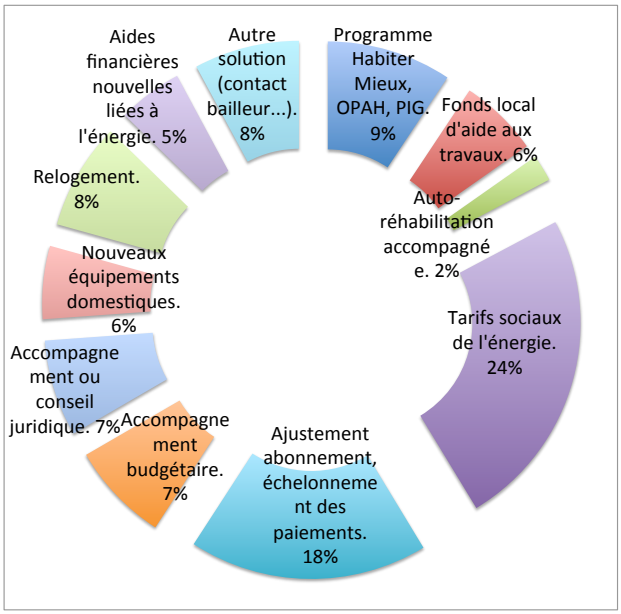

En 2015[11] :

- **17% des ménages** sont orientés vers des **solutions de travaux** ; pour les propriétaires occupants, la proportion grimpe à 56%. En revanche, les locataires ne sont que 10% (par privés) et 3% (parc public) à bénéficier de travaux.
- **25% des ménages** ne bénéficiant pas des **tarifs sociaux de l'énergie** pourront y avoir recours
- **18%** verront leur **abonnement ajusté ou leur paiement échelonné**
- **14%** bénéficieront d'un **accompagnement budgétaire ou juridique**
- Les autres solutions (**8%**) concernent la prise de **contact avec le bailleur**, des **conseils sur de menus travaux**, **atelier de bricolage**…

Répartition des ménages par action proposée

Solution proposée	Propriétaire occupant	Locataire privé	Locataire public	Hébergé à titre gratuit	TOTAL
Ajustement abonnement, échelonnement des paiements	7%	15%	44%	4%	**25%**
Demande de tarifs sociaux de l'énergie	11%	20%	28%	9%	**21%**
Autre solution proposée (médiation, ateliers bricolage…)	13%	20%	9%	1%	**13%**
Fonds local d'aide aux travaux	29%	4%	1%	2%	**9%**
Programme Habiter Mieux, OPAH, PIG	24%	5%	1%	3%	**9%**
Relogement	1%	12%	4%	67%	**5%**
Accompagnement budgétaire	4%	6%	6%	6%	**5%**
Accompagnement ou conseil juridique	3%	10%	2%	2%	**5%**
Attribution d'aides financières nouvelles liées à l'énergie	3%	4%	3%	4%	**4%**
Aide au remplacement d'équipements domestiques	2%	5%	2%	2%	**3%**
Auto-réhabilitation accompagnée	3%	1%	1%	2%	**1%**
Nombre total de ménages concernés	**934**	**1035**	**1453**	**127**	**3549**

[11] Ces données sont disponibles pour 3549 ménages, soit 81% des visites réalisées en 2015

D. Déploiement du programme SLIME

Comme chaque année depuis 2013, le CLER lancera deux appels à candidature en 2016, avec remise des dossiers de candidatures au plus tard les 31 mars et 30 septembre 2016.

1. Animer le réseau des collectivités pilotant un SLIME

Le CLER a organisé un **second séminaire**[12] **annuel destiné aux collectivités pilotant un SLIME** et à leurs partenaires locaux. La rencontre a eu lieu le 23 juin à Paris et a réuni une vingtaine de participants. Ils ont échangé sur les retours d'expériences des différentes étapes du SLIME (constitution d'un réseau de donneurs d'alerte, communication vers les ménages) Ils ont travaillé sur l'orientation à partir de quelques cas types (rénovation pour un locataire du parc privé par exemple) et exprimé leurs besoins en termes d'outils et de bonnes pratiques à chaque étape du SLIME.
La présence de membres du comité de suivi (Anah, Ademe, Direction générale énergie climat) a permis d'apporter une expertise et de proposer des réponses concrètes sur certaines questions.

2. Outiller les collectivités déjà engagées

2.1 Une formation dédiée aux chargés de visite

Le module de formation[13] « Réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile de ménages en précarité énergétique » proposé aux futurs chargés de visite par un réseau de formateurs labellisés et présents dans toutes les régions a permis de former 73 stagiaires à cette activité dans neuf régions.

2.2 Développer un outil de suivi et gestion du dispositif

Un outil informatique sera opérationnel et accessible en ligne fin 2016, début 2017. Il vise :

- la gestion du dispositif au niveau local
- la planification des visites,
- la saisie, l'édition et l'analyse des données sociotechniques du ménage pendant et après la visite
- l'analyse des données sociotechniques du ménage permettant le calcul de gains d'énergie (en kWh et en euros) et d'eau (en m_3 et en euros) liés aux équipements installés et aux préconisations formulées pendant la visite
- l'édition de rapports destinés à la famille et aux partenaires du dispositif après la visite
- la compilation des données générant des statistiques exploitables au niveau national, notamment par l'Observatoire national de la précarité énergétique
- l'accompagnement des ménages, à savoir le suivi de leurs consommations, la qualification et le suivi du type de solution proposée
- le suivi et l'évaluation des dispositifs

Cette outil sera la propriété du CLER, qui pourra en céder l'utilisation gracieusement aux organismes qui en feront la demande, sous réserve de respecter la charte d'utilisation du logiciel (qui explicitera notamment les conditions d'utilisation du logiciel et les conditions de réalisation des visites à domicile).

3. Déployer le SLIME auprès d'autres collectivités

3.1 Mise en ligne d'un guide de démarrage

Le CLER intervient dans de nombreux événements pour faire connaitre le SLIME (Assises de l'énergie, Colloque CEE de l'ADEME, Journées internationales de la sociologies de l'énergie …).
Les collectivités s'intéressant au programme SLIME sont toujours plus nombreuses. Pour faciliter la transmission d'information, capitaliser sur l'existant, évaluer les dispositifs existants, le CLER

[12] Le compte-rendu du séminaire peut être envoyé sur demande.
[13] Cette formation a été co-conçue par Croix-Rouge Insertion Idemu, l'Institut régional de formation sanitaire et social de la Croix-Rouge en Ile-de-France, Soleni du Groupe Ulisse, le Centre académique de formation continue (CAFOC) de Nantes et cofinancée par l'ADEME, la Fondation Macif et Réunica.

finalise en 2016 un **guide de démarrage** (ou vademecum) en format papier et sur Internet. Il centralisera des retours d'expériences, une boite à outils téléchargeables et la méthodologie SLIME pas à pas.

3.2 Travailler au changement d'échelle

Le CLER a été lauréat d'un accompagnement au changement d'échelle animé par Ashoka (réseau international d'entrepreneurs sociaux) et la Fondation Schneider Electric, aux côtés de quatorze autres porteurs de projets en Europe. Le CLER a ainsi bénéficié de l'accompagnement de 3 consultants pendant 12 semaines pour proposer une stratégie de développement qui lui permettra de toucher plus de collectivités et donc de ménages en précarité énergétique.

4. Faciliter la valorisation des CEE

Le SLIME est devenu, au 1er janvier 2016, le 1er programme éligible aux Certificats d'économies d'énergie précarité énergétique, à partir du 1er janvier 2016.

4.1 Ce qui change avec le nouvel arrêté

La valorisation des dépenses des collectivités est augmentée : 8€ (contre 15€ précédemment) produisent 1 MWhcumac.
A présent, tous les petits équipements d'économie d'énergie installés chez les ménages (qu'ils soient visés par une fiche standardisée ou non) sont valorisables via le SLIME. Cela facilitera leur valorisation par les collectivités qui peinaient à utiliser le circuit dédié (opération standardisée) pour des petites sommes.

4.2 Sécuriser les recettes

Le CLER a finalisé début 2016 des négociations avec des structures collectives et des fournisseurs d'énergie pour garantir un prix de vente des CEE-PE aux collectivités pilotes, par la signature d'un contrat type négocié en amont.